



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 13554

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du rapport 2007 des Assises de la jeunesse, plus particulièrement sur la nécessaire réforme de l'orientation. Aujourd'hui, force est de constater que le système d'orientation est archaïque et dispose de moyens insuffisants. Ainsi, alors que le choix d'une orientation reste toujours un moment délicat, la faible information, l'absence d'accompagnement individuel, la dévalorisation des filières courtes ou encore le chômage des jeunes diplômés témoignent des difficultés que rencontre actuellement ce système. Aussi, il aimerait savoir s'il entend réformer l'orientation tout en renforçant la présence de conseillers au sein des établissements scolaires, en améliorant le suivi de l'élève et l'accompagnement dans la construction d'un projet professionnel individuel.

Texte de la réponse

L'orientation scolaire et professionnelle se construit tout au long de la scolarité. Elle doit engager tous les acteurs de l'équipe éducative, notamment les enseignants, les conseillers d'orientation-psychologues, les professeurs documentalistes ainsi que les parents. Elle s'inscrit dans une continuité et se traduit par la mise en place d'une diversité d'activités individuelles et collectives permettant à l'élève d'élaborer progressivement un projet tout au long de son parcours scolaire. L'orientation est au cœur des préoccupations du ministère de l'éducation nationale qui l'a intégrée à tous les niveaux du cursus scolaire et notamment à travers des mesures mises en oeuvre depuis la rentrée 2007 et complétées par de nouvelles mesures en 2008. Ces mesures et dispositifs ont pour but d'améliorer l'information des élèves et des familles, de renforcer le rapprochement du monde professionnel pour permettre aux élèves d'avoir une perception plus concrète des métiers et de développer l'accompagnement individualisé des élèves. Ainsi chaque élève doit bénéficier d'entretiens personnalisés, obligatoires en classe de 3e depuis fin 2006, et mis en place en classe de 1re à partir de la rentrée 2007. Conduit par le professeur principal, avec l'appui du conseiller d'orientation-psychologue, il permet d'accompagner de façon individuelle le parcours de l'élève, de l'informer et de le sensibiliser en amont aux voies qui s'offrent à lui et de l'aider à affiner ses choix. À la rentrée 2008, ces entretiens concerneront aussi tous les élèves des classes de terminale, ainsi que ceux qui rentrent en première année de sections professionnelles. L'option de découverte professionnelle proposée aux élèves de 3e qui le souhaitent, la séquence d'observation en entreprise obligatoire pour tous les élèves de 3e et le renforcement des partenariats des établissements scolaires avec les branches professionnelles visent à donner aux élèves une meilleure approche des métiers et à élargir le champ de connaissance des secteurs d'activité. Afin de revaloriser les filières professionnelles, la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans sera développée à partir de la rentrée 2008 tandis que le BEP sera rénové. Ces actions mettent l'accent sur le suivi de l'élève et de son accompagnement dans la construction d'un projet individuel en mobilisant tous les acteurs de la sphère éducative et en associant les partenaires extérieurs. Elles seront renforcées à la rentrée prochaine par la mise en place d'un parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la classe de cinquième et tout au long de leur scolarité. Expérimenté dès la rentrée 2008 dans les collèges volontaires, ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009. Il intégrera à différents niveaux du parcours scolaire des visites d'entreprises, des rencontres de

professionnels, des découvertes d'établissements pour permettre à l'élève d'inscrire ses choix dans une dynamique non figée et de les affiner au fil de ses expériences.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13554

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8131

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4222